

21 avril  
2000

# nouvelles

474



*Les centres d'hébergement  
pour femmes violentées*

**Tenir,  
pour les autres  
et pour soi**

est l'organe officiel  
de la Confédération  
des syndicats nationaux  
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,  
il est tiré à 24 000 exemplaires  
et distribué gratuitement  
dans les syndicats de la CSN  
à travers le Québec.

**Coordination**

Louis-Serge Houle  
(louis-serge.houle@csn.qc.ca)

**Rédaction**

L'équipe du Service  
de l'information de la CSN

**Photographes**

Alain Chagnon  
Archives CSN  
Contributions militantes  
Photographie de la couverture :  
Alain Chagnon

**Caricaturiste**

Boris

**Soutien technique**

Lyne Beaulieu

**Conception graphique**

Jean Gladu  
Sophie Marcoux

**Mise en page**

Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Louis-Serge Houle

**Numérisation photo**

Louis-Serge Houle

**Films**

Graphique-Couleur

**Impression**

Les syndiqués CSN  
de l'imprimerie L'Éclaireur  
de Beauceville

**Distribution**

L'équipe du Service de distribution  
de la CSN, avec la collaboration  
de membres du Syndicat de l'alimen-  
tation de Saint-Hyacinthe (CSN), en  
lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre  
d'exemplaires reçus :

(514) 598-2233  
1601, av. De Lorimier,  
Montréal QC H2K 4M5

**Site Internet de la CSN :**

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal – Bibliothèque nationale  
du Québec, 2000

Dépôt légal – Bibliothèque nationale  
du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN  
Envoi de poste  
publication  
no de convention : 1435388

**Logo de la Marche**

Rouleau/Paquin Design  
Communications

**BILLET**  
Jean-Pierre  
Paire

# Le Chemin de Lyon

Mais que s'est-il donc passé, dans la nuit du 7 au 8 avril, en la magnifique ville de Lyon, là où le Rhône et la Saône viennent se prosterner après avoir fertilisé leurs côtes pour qu'ils produisent leurs célèbres et capiteux nectars millésimés, ambrosies terrestres tellement exquises qu'on en oublie parfois que la modération a bien meilleur goût ?

Que s'est-il donc passé pour que Lucien Bouchard décide soudainement que ses fameuses conditions gagnantes, c'était dépassé, qu'elles étaient en quelque sorte réunies ? Un conseiller politique, de ceux-là qui dans le secret mettent les mots dans la bouche de nos élus, avait-il forcé un peu sur la mistelle ? Une pythonisse locale avait-elle profité de la béatitude qui ne manque pas

d'envahir tout visiteur de la capitale gastronomique de la France pour lui susurrer à l'oreille, entre la poire et le fromage, des résultats euphorisants lors d'un troisième référendum ? C'est pourtant Jean Chrétien qui s'en allait sur le chemin de Damas — où il découvrit qu'il y a des Palestiniens qui vivent dans la dèche depuis 50 ans... —, fallait-il absolument à Lucien Bouchard sa Révélation de Lyon ? Et fallait-il absolument qu'il nous la

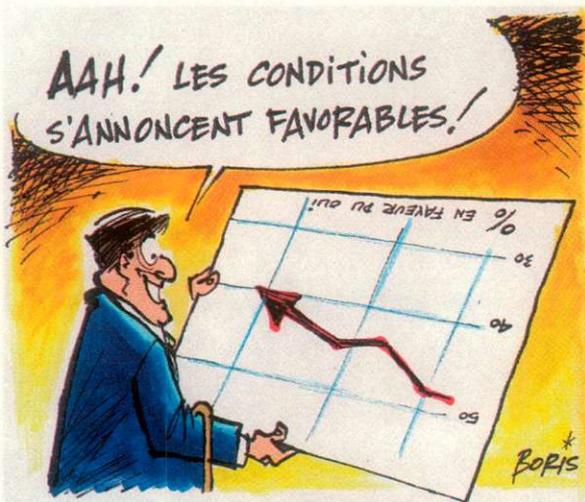
garroche brutalement comme un moujik qui balance son verre de vodka derrière son épaule ?

À la veille des élections de 1998, lorsqu'il a imaginé ce stratagème des conditions gagnantes pour améliorer ses chances de conserver le pouvoir, un sondage *Le Devoir*-Sondagem donnait 42,6 pour cent de oui à la même question référendaire qu'en 1995. Dans la semaine du 3 avril 2000, quelques jours avant que ces mêmes conditions gagnantes

soient décrétées obsoletes par le premier ministre, un autre sondage accordait 41,2 pour cent des faveurs à la souveraineté. Un pour cent et demie de moins qu'en 98. Et le Conseil canadien de développement social qui nous apprend deux semaines plus tard que de tout le Canada, c'est à Montréal que sévit le

plus fortement la pauvreté, ce poison qui exacerbe toutes les frilosités et toutes les peurs. Alors quoi ?

Alors il faut espérer que Lucien Bouchard, l'homme du virage ambulatoire et du virage de la côte des Éboulements, a voulu nous faire une blague en nous entraînant dans le virage accéléré d'un troisième référendum. Parce que si ce n'est pas une blague, attachez-vous solidement, ça va cogner !



**Il y a  
30 ans  
déjà...**



Photo : La Presse

**Le 1<sup>er</sup> mai 1970 : Une première !**

La Fête internationale des travailleuses et des travailleurs a été soulignée de maintes façons au cours du dernier siècle. Mais ce n'est qu'en 1970 que les organisations syndicales québécoises la célèbrent par une manifestation. Plus de 4000 personnes marchent alors dans les rues de Montréal en appui aux « Gars de Lapalme », en lutte pour la reconnaissance syndicale. Le président de la FTQ, Louis Laberge, le président du syndicat CSN, Frank Diterlizzi, et Marcel Pepin ont profité du moment pour discuter avec un dirigeant de la Confédération mondiale du travail.



Les centres d'hébergement pour femmes violentées

# Tenir, pour les autres et pour soi

Lucie Laurin

Accueillir, en lui prodiguant toute la chaleur humaine qu'il lui faut, une femme brisée qui a fui la violence — avec ses enfants parfois —, encore sous le choc du geste grave qu'elle a posé. Être là quand déferle la vague de panique, de honte, de culpabilité, de colère. Voir à ce que soient faites toutes les démarches qui s'imposent en pareil cas.

Puis être là avec la même intensité pour toutes les autres femmes brisées qui viendront dans un an, dans deux...

Comment est-ce humainement possible ?



Ginette Sauvé

**G**inette Sauvé le fait depuis quatorze ans. À la voir, à l'entendre, on se dit que la chaleur humaine, c'est renouvelable. Parce que chez elle, ça irradie.

Être sur la première ligne, comme une urgentologue, ouvrir les vannes aux sentiments qui se déchaînent à la sortie de l'enfer, écouter le récit d'atrocités et de cruautés inimaginables. Mais aussi voir des yeux s'ouvrir et remarquer pour la première fois depuis des années que la ville s'est décorée pour Noël, assister au téléphone qui apportera la délivrance, recevoir le premier sourire confiant...

Au centre *Accueil pour Elle*, en Montérégie, on ne fait pas qu'ouvrir les bras pour accueillir, loin de là. On stimule pour faire revenir à la vie celle qui depuis si longtemps a oublié que la vie peut être belle. On démontre qu'on peut s'appuyer sur les autres et être un

appui pour elles, malgré les plaies encore béantes ; que la solidarité a toujours été et demeure le seul et unique moyen de contrer les abus de pouvoir.

## La course folle

En arrivant ce matin, Ginette a dû assister deux pensionnaires qui s'en allaient en désintoxication à Ottawa. La plus jeune, 19 ans, polytoxicomane depuis l'âge de 12 ans — et violentée —, avait donné son consentement, mais au moment du départ, elle reculait, cherchait des raisons de renoncer. « Je t'aime trop pour faire quoi que ce soit qui t'empêcherait de partir », lui a dit Ginette. La jeune s'est finalement décidée, emportant avec elle son immense animal en peluche.

Deuxième tâche pour Ginette aujourd'hui : l'animation, une réunion avec les pensionnaires au cours de laquelle on les fait réfléchir ensemble, on « nettoie » le climat et on rappelle les règlements de la maison. Car ici, on vit en communauté et chacune doit faire sa part, y compris les enfants.

La journée de travail de Ginette se déroulera à une vitesse folle entre le téléphone à l'agent d'aide sociale pour la jeune de 19 ans, le dîner en groupe, la vaisselle et la préparation du souper, le journal de bord à remplir, l'entrevue avec une externe pour le suivi, la visite de deux anciennes qui ont gardé le contact, l'assistance à une pensionnaire pour un ap-

pel téléphonique au conjoint violent dans le but de récupérer ses vêtements (ce qui se fera avec des policiers), l'échange d'information à l'arrivée et au départ avec les autres intervenantes, etc.

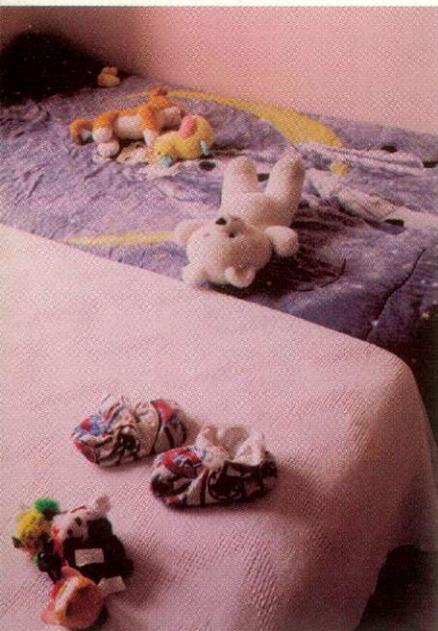
## La recette : une belle convention et de la bonne volonté

Comment, sans craquer, peut-on accomplir une tâche si exigeante ? « Si tu veux donner un bon service, il ne faut pas que

tu sois préoccupée par tes congés ou ton salaire, dit Ginette Sauvé. Nous, nous avons une belle convention collective qui garantit le respect et l'égalité. C'est très important. Si ce n'était de ça, je ne serais certainement pas ici depuis 14 ans ! C'est sûr qu'il y a parfois de petits accrochages. Ça prend de la bonne volonté. Ça et une belle convention, c'est ce qu'il faut pour qu'une maison comme celle-ci puisse fonctionner. »



Nancy tenait à se faire photographier. Elle ne craint plus rien, son conjoint violent étant incarcéré pour deux ans. « J'ai été privée si longtemps de rire, de parler, de chanter », dit-elle. Aujourd'hui, ayant survécu à trois tentatives de suicide, elle fait rire celles qui dépriment.



Les chambres sont prêtes à accueillir les mères et leurs enfants.

Le centre *Accueil pour Elle* existe depuis 1977 et les travailleuses sont syndiquées depuis les tout débuts. Elles touchent 14,42 dollars l'heure, ont quatre semaines de vacances après un an, treize congés fériés et dix jours de maladie. Les deux dernières augmentations



Le garde-manger, avec ses cinq congélateurs, est toujours plein. L'un des congélateurs est rempli de viande donnée par Moisson Sud-Ouest.

n'avaient pas été demandées par les syndiquées. Elles ont été offertes par la partie patronale qui, par ailleurs, a toujours pratiqué la transparence économique.

#### Un modèle

Choquée par la conférence de presse tenue par la CSN le 8 mars pour dénoncer les mauvaises conditions de travail en centre d'hébergement pour femmes violentées, la directrice, Pauline Grandchamp, a immédiatement accepté de recevoir *Nouvelles CSN*: « Je n'ai

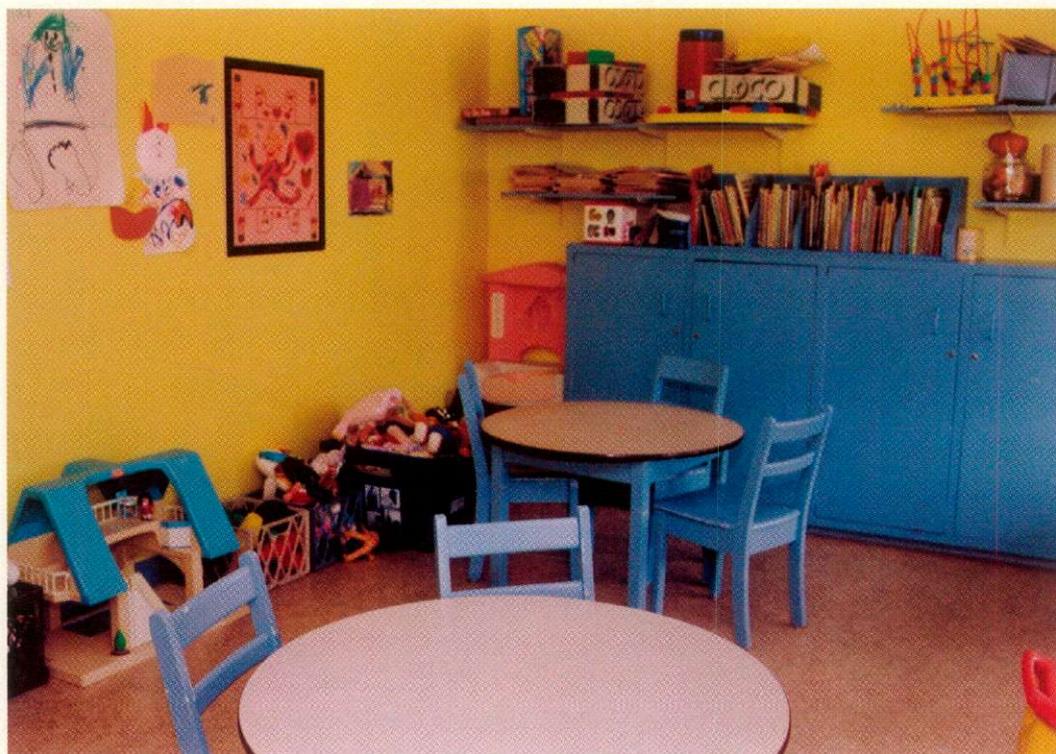
jamais admis de journaliste à l'intérieur des murs, dit-elle. Mais là, je voulais démontrer que nos employées sont bien traitées. Jamais nous ne les avons fait travailler 36 heures d'affilée. Et leur salaire se situe dans la moyenne supérieure. »

La directrice ajoute que la maison fournit les services d'une psychologue deux fois par mois pour faire de la supervision de relation d'aide et qu'une psychothérapeute vient une fois par mois pour soutenir les employées. Le centre *Accueil pour Elle* prévoit aussi

toute une gamme de services pour les pensionnaires : « Ce n'est pas tant l'hébergement qui les aide que ces services », conclut-elle.



Quant à Ginette Sauvé, elle a un truc : chaque hiver, elle aligne ses vacances et tous ses congés et elle disparaît pour neuf semaines. À son retour, elle est comme neuve : il lui faut réapprendre l'utilisation de toutes les clés de la maison...



Une salle de jeux pour les enfants est aussi aménagée.

Photos :  
Alain Chagnon

# Un séjour aux enfers

**Au** cours de la séance d'animation, l'une des pensionnaires — appelons-la Louise — a envie de parler. Elle n'a encore jamais raconté à personne ce qu'elle a subi. La honte la retenait. « Donne-toi du temps ! », l'interrompt doucement une compagne. Son mari volait son argent, cachait ses clés, partait avec les appareils de téléphone pour l'empêcher de sortir et de parler à quelqu'un. « Moi, il mettait du sucre dans mon réservoir à essence pour m'empêcher de partir ! », lance Nancy. Quand elle s'absentait pour une petite course, il vérifiait le temps qu'elle prenait, la reniflait quand elle rentrait. Elle était toujours trouvée coupable. Ça lui valait une râclée et des injures. « Moi aussi, il faisait ça », dit Nancy.

Louise s'interrompt soudain, s'excuse de parler avec agressivité. Les autres la rassurent ; elles sont toutes passées par là. « J'aurais dû m'en aller à la première claque dans la face, dit-elle en pleurant. En ne faisant rien, je lui donnais la permission de me frapper. Pourquoi suis-je restée ? »

## Un découpage révélateur

Ginette distribue des magazines. « Découpez sans réfléchir les images qui vous frappent », dit-elle. Elle les invite ensuite à coller les images sur un babillard et à écrire à côté un mot qui les qualifie. Nancy découpe un bateau, un papillon. Louise, une femme en morceaux, puis une femme réparée. Une troisième retient une route « parce que la route, c'est un risque, mais qui ne risque rien n'a rien », explique-t-elle.

Pendant ce temps, la quatrième feuillette lentement les magazines. Elle se décidera finalement pour deux images. L'une représente une statue d'homme qui pleure, l'autre, un gros titre : *Une femme libre*. Avec Ginette, elle démêlera ensuite le sens de ses choix. « Larmes de crocodile », a-t-elle écrit. Je ne suis pas la cause des larmes de cet homme. Je dois régler mes problèmes, pas les siens, finit-elle par dire. Elle veut être cette *femme libre* et libérer son enfant en même temps, même si cela la conduit au BS. Elle avouera, les larmes aux yeux, qu'elle se sent coupable de ne pas être partie avant que son fils ne voie la violence...



Chaque semaine, la maison propose un thème de réflexion aux femmes. Cette semaine, c'est la responsabilité.

# Une vague de syndicalisation

**U**ne vague de syndicalisation a gagné les centres d'hébergement pour femmes violentées ces dernières années. Sur les quatre-vingts que compte le Québec, dix-neuf sont syndiqués, dont dix-huit à la FSSS-CSN.

Ces centres reçoivent un financement de base du ministère de la Santé et des Services sociaux — nettement insuffisant — et ils comblent leur manque à gagner avec des dons et des collectes. Leur précarité financière se reflète souvent sur les conditions de travail et de salaire des employées, qui paient alors de leur personne pour aider des femmes et des enfants en détresse.

Il se passe dans ces centres un phénomène semblable à celui qui a touché les garderies il y a quelque cinq ans, selon

Jeff Begley, vice-président responsable du secteur privé à la FSSS-CSN. Comme une prise de conscience par les travailleuses de la valeur sociale de leur travail. Ces femmes veulent aider les victimes de violence, mais elles veulent aussi être reconstruites et avoir les moyens de faire un travail efficace.

Le vice-président espère l'adoption d'une plate-forme commune de revendications. Les travailleuses de ces centres ont des attentes par rapport aux horaires, à l'autonomie dans leurs interventions et à l'équité salariale. Et certaines travaillent dans des conditions d'isolement qui ont pour conséquence qu'elles sont rapidement dépassées et épuisées. « Il faut offrir de bonnes conditions à ces femmes qui font un travail stressant et socialement très utile », dit-il.



Vérification des dossiers criminels

## La CSST continue ses pratiques louches

Maroussia Kishka

Après avoir mis la main sur une directive invitant les agents d'indemnisation et de réadaptation de la CSST à vérifier si les travailleurs ont un dossier criminel, la CSN et la Ligue des droits et libertés ont demandé à la ministre du Travail d'ordonner d'y mettre fin.

Une directive du bureau régional de Lanaudière de la CSST, datée du 18 février, informe les agents qu'une employée est dorénavant affectée à la tâche de fouiller le plumitif du palais de justice s'ils veulent vérifier le dossier criminel d'un travailleur. Le directeur a même annexé à sa directive la liste des infractions prévues au Code criminel. « Doit-on comprendre que des agents d'indemnisation et de réadaptation sont maintenant invités à vérifier si une personne a un dossier criminel pour faire pression sur elle ? » a demandé le président de la CSN, Marc Lavolette.

Interrogé par un journaliste du quotidien *La Presse*, un porte-parole de la CSST a indiqué que cette pratique était en

vigueur dans tous les bureaux de la commission qui la considéraient conforme à des jugements rendus par la Commission des lésions professionnelles. Or, après vérification des jugements émis par cette commission, la CSN a découvert qu'aucune décision n'autorise une telle pratique.

### Intimidation

En aucun cas, les tâches d'un agent d'indemnisation ne nécessitent de connaître le dossier criminel d'un individu. Ce sont les rapports et le suivi des professionnels de la santé et du génie industriel qui s'avèrent pertinents à son travail. Il revient, en effet, à l'agent d'indemnisation de décider d'abord de l'admissibilité d'un dossier à la suite d'un accident du travail

ou d'une maladie professionnelle, puis d'évaluer le droit à une indemnisation de remplacement de revenu, de spécifier le niveau d'incapacité et de limitations professionnelles et la date de la fin des traitements. Il est donc inutile qu'un agent d'indemnisation sache si une personne a un dossier criminel, à moins de vouloir intimider la personne accidentée. Quant à l'agent de réadaptation, il a la responsabilité de faciliter la réinsertion sociale en aidant une personne à trouver un emploi adapté à ses capacités et à obtenir la formation requise pour celui-ci.

### Et la Charte ?

L'avocate Lucie Lemonde, porte-parole de la Ligue des droits et libertés, précise de son côté que la Charte des droits et libertés stipule que « nul ne peut refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été

déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon ». De surcroît, la Loi sur les renseignements personnels précise que « nul ne peut, au nom d'un organisme public, recueillir un renseignement nominatif si cela n'est pas nécessaire à l'exercice des attributions de cet organisme ou à la mise en œuvre d'un programme dont il a la gestion ».

En plus de demander à la ministre Diane Lemieux de faire cesser cette pratique, la CSN déposera une plainte à la Commission d'accès à l'information et auprès du Protecteur du citoyen. Elle souligne que le dossier de la CSST est remis à l'employeur, ce qui ouvre la porte à des pratiques discriminatoires à l'égard de personnes qui ont déjà été condamnées.

Tentative d'éliminer le syndicat

# La Banque Nationale déboutée

Michel Crête

Malgré toutes les manœuvres entreprises depuis deux ans par la Banque Nationale pour l'éliminer, le syndicat CSN représente toujours les employé-es de la télécommercialisation, du recouvrement et du service de téléphonie aux marchands, à Montréal.

**R**écemment, la banque a orchestré le dépôt d'une requête en révocation du syndicat à son Centre de télécommercialisation. Mais le 12 avril, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) l'a rejetée après une courte délibération. L'employé qui a présenté la requête a été incapable de soutenir son argumentation. Le 9 avril, la CSN a pressé la ministre fédérale du Travail, Claudette Bradshaw, de demander au CCRI d'enquêter afin de fixer les modalités d'une première convention collective établissant les conditions de travail des trois groupes de syndiqué-es de la banque. La démarche met fin à la négociation.



## La façon de faire de la BN

Alors que la négociation traînait en longueur depuis février 1999, la banque se préparait. En octobre, elle a embauché un consultant en formation et

nommé une nouvelle directrice au Centre de télécommercialisation. Un mois plus tard, une « formation » a été donnée aux agents de télécommercialisation au cours de laquelle

on a dénigré les tenants de la syndicalisation, en affirmant que ces derniers devraient déménager hors du pays pour vraiment apprécier leur travail ici.

Alors que les militants syndicaux étaient surveillés et limités dans leurs déplacements, en février, des messages antisyndicaux étaient déposés dans les pigeonniers : *le syndicat ne protège personne, ne cherche que les cotisations, ne crée que de la confrontation, que des problèmes, réglons nos problèmes sans le syndicat, faisons révoquer le syndicat.*

En mars, le consultant invitait ceux qui voulaient prendre position pour la banque à rencontrer les agents qui s'occupent de la pétition en révocation.

La stratégie patronale n'a certes pas donné les résultats escomptés par l'employeur : le CCRI l'a débouté !

## Intermodal à Montréal

# Le SNTR-CSN amorce la négo de l'an 2000

Henri Goulet

Le Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN) fait du chemin et prend maintenant un tournant décisif.

**D**epuis sa création en novembre 1998, plusieurs embûches se sont dressées sur sa route, l'empêchant de rouler pleins gaz pour atteindre son objectif principal, c'est-à-dire négocier l'amélioration des conditions de travail pour tous les camionneurs du Québec.

Les blocus de l'automne dernier, la mise sur pied du Forum sur le camionnage et la crise du fioul au début de l'année ont quelque peu fait dévier les priorités. Mais aujourd'hui, les négociations pointent à l'horizon. Suivant le

sillon tracé par les camionneurs de Saint-Michel-des-Saints, les quelque 800 membres du SNTR-CSN de l'Intermodal à Montréal, spécialisés principalement dans le transport de conteneurs, s'apprentent à prendre la relève. Plus d'une trentaine d'employeurs de la grande région métropolitaine sont convoqués, le 4 mai, pour amorcer la négociation. Le projet de convention collective sera débattu en assemblée générale, le dimanche 29 avril.

## Innovations

Ce projet comprend des éléments

novateurs importants, dont le fait de réclamer, pour tous les camionneurs, peu importe leur statut, d'être payés à l'heure. Une telle clause vise à éliminer les disparités majeures entre camionneurs propriétaires et chauffeurs qui seront, désormais, partie prenante à la même convention collective. Cette convention, une fois adoptée, sera applicable à tous les secteurs. Qui a dit que la solidarité entre camionneurs était une vaine chimère ?



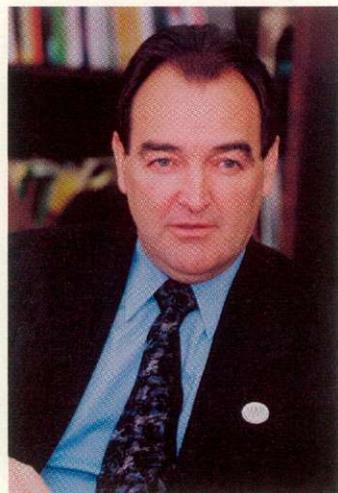
Manifestation des routiers de l'Intermodal au Port de Montréal, le 7 octobre.

# Une chambre de réflexion et un laboratoire pour l'action

Michel Rioux

Il est fort possible qu'une immense majorité de personnes ignore l'existence du CIRIEC. Et plus nombreux encore sont celles qui ne pourraient en donner la signification. Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative, néanmoins, est présent dans plusieurs activités et regroupements où les membres de la CSN sont appelés à jouer un rôle. Ainsi, quand se tiendra à Montréal, en juin, le 23<sup>e</sup> Congrès international de cet organisme, on pourra constater que le président-directeur général de Fondation, Léopold Beaulieu, en est le trésorier, que l'ancien président de la CSN Norbert Rodrigue en est administrateur, que le trésorier actuel Michel Lessard y représente la CSN et que le président Marc Laviolette est membre du comité d'honneur du congrès...

**M**ichel Lessard a participé au dernier congrès du CIRIEC à Cologne, en Allemagne, en 1998. « Le thème en était l'avenir des services publics et la question de l'organisation du travail. J'ai pu constater qu'en dépit des cultures et de certaines nuances, cette préoccupation était des plus présentes chez les représentants de tous



Michel Lessard, trésorier de la CSN : « La CSN est la seule organisation syndicale aussi directement impliquée dans l'action du CIRIEC. On pense que pour notre action au quotidien, c'est un plus. »

les pays participants. Les valeurs de fond qui y sont véhiculées sont les mêmes. Cela rassure et reconforte dans notre action quotidienne quand on revient chez nous », explique-t-il.

Quinze pays, la majorité européens, font partie du CIRIEC international, créé à Genève en 1947 par des économistes préoccupés par la présence de l'État dans l'économie. Les théories de Keynes étaient bien sûr à l'avant-plan à cette époque. Mais cette idée que l'économie doit être au service du social et du bien commun est aujourd'hui toujours présente dans les recherches et les actions entreprises par le CIRIEC.

« L'originalité du CIRIEC, précise Léopold Beaulieu, c'est de concilier économie sociale et économie publique. D'autres centres existent qui s'intéressent soit à l'un ou à l'autre, mais pas aux deux à la fois. »

On n'a pas idée de l'importance de l'économie publique tant qu'on ne prend pas cons-

science de son poids. Au Québec seulement, on parle d'au moins 100 milliards de dollars. Et c'est un estimé conservateur. Car dans l'économie publique, on inclut les quelque 50 sociétés ou régies d'État « qui se distinguent de l'entreprise capitaliste par leur mode de propriété, leur processus décisionnel et les règles qui s'appliquent quant au partage des résul-



Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondation : « L'économie sociale, ce n'est pas, comme le craignent certains, se substituer à un État qui refilerait ses responsabilités. Qu'on pense au secteur ambulancier. La lutte syndicale a arraché ce secteur au privé pour le transférer au public. Les travailleurs et la société ont gagné au change. »

tats », explique encore Léopold Beaulieu.

Mais plusieurs font de l'économie sociale sans s'en rendre compte. Y compris Desjardins, où il semble que même le président Béland ne se sentait pas concerné par cette question jusqu'à ce que la démonstration lui soit faite qu'il en était vraiment. « Mais si Desjardins

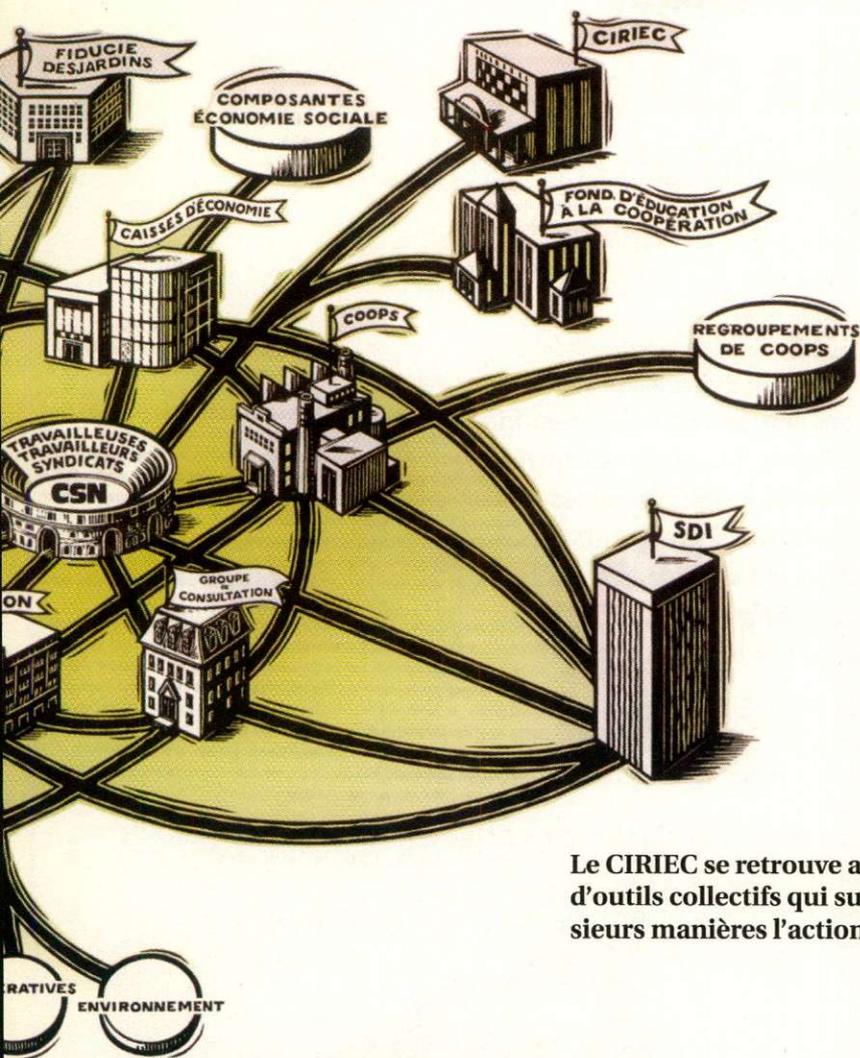


a oublié certaines de ses racines, on a maintenu le sens de l'action sociale dans certains organismes, les caisses d'économie par exemple », ajoute Léopold Beaulieu.

## Un sens à retrouver

Mais pour leur malheur parfois, certaines de ces entreprises publiques ou sociales, au cours des quelque vingt dernières années, ont fait des emprunts à l'entreprise capitaliste en s'engageant dans un processus de modernisation, déplore Benoît Lévesque, professeur à l'UQAM et président du CIRIEC-Canada. Il y a quelques années, il avait produit une recherche sur la réingénierie chez Desjardins à l'occasion d'un colloque organisé par la Fédération du commerce (CSN).

Selon lui, il faudra que ces entreprises reviennent à leurs sources et redéfinissent leur vision de départ pour retrouver, finalement, le sens de leur action. Desjardins, dit-il, est un exemple de cet éloignement. « Le Québec est véritablement une société distincte à cet

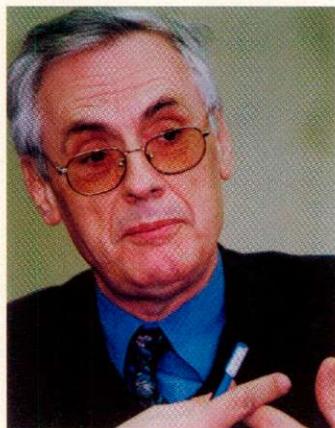


Le CIRIEC se retrouve au cœur d'un réseau d'outils collectifs qui supportent de plusieurs manières l'action syndicale.

Photos :  
Alain Chagnon



De grosses pointures participeront au congrès de juin du CIRIEC-International : les ministres Bernard Landry et Martin Cauchon, le président de la Banque nationale de Belgique, M. Guy Quaden, l'ex-directeur général de l'Unesco, M. Federico Mayor, le président d'Investissement Québec, M. Louis Roquet et plusieurs autres.



Benoît Lévesque, président de CIRIEC-Canada : « Dans l'économie publique, il y a des règles qui forcent les administrateurs et les dirigeants à rendre des comptes, et pas seulement aux actionnaires comme c'est la norme dans les entreprises capitalistes. C'est actuellement le cas de Vidéotron où la Caisse de dépôt force un débat public sur la propriété de cette entreprise de communications. »

égard, estime M. Lévesque. On y retrouve un capitalisme autochtone, une économie publique fort développée et une économie sociale qui met en pratique les valeurs collectives. Mais on ne tire pas de cette si-

tuation tous les avantages que l'on pourrait parce que, justement, on est en train, dans trop de milieux, de perdre le sens de ce qui existait à l'origine. »

#### De nouvelles formes

Le congrès de juin sera appelé

à voir de près quelles sont les nouvelles formes de coopération qui pourront être possibles en cette ère de mondialisation. « Les enjeux, aujourd'hui, dépassent le local et le régional et atteignent le mondial. Mais en contrepartie, la dimension pla-

nétaire n'évacue pas l'immense champ d'action du local et du régional. Il y a une dynamique à explorer à cet égard et les recherches du CIRIEC-International seront certainement d'un grand intérêt pour notre action syndicale », croit Michel Lessard.



« Tout se tient ! » semblent dire Michel Lessard, Benoît Lévesque et Léopold Beaulieu.

# L'affirmation de la classe ouvrière

Tous ne s'entendent pas sur les débuts de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

Henri Goulet

En 1986, *Nouvelles CSN* publiait un numéro spécial à l'occasion du centième anniversaire du 1<sup>er</sup> mai. En 1990, Eric Hobsbawm, historien britannique spécialisé en histoire ouvrière, publiait une étude très étoffée pour souligner, lui aussi, le centième anniversaire du 1<sup>er</sup> mai<sup>1</sup>. Les origines du premier mai soulèvent donc quelques difficultés. Selon Hobsbawm, faire remonter l'origine du 1<sup>er</sup> mai aux événements de Chicago en 1886 correspond à une interprétation particulière du sens de cette fête, la réduisant pour ainsi dire à la simple commémoration d'événements dramatiques dans l'histoire du mouvement ouvrier. Sa richesse est pourtant plus complexe.

**S**elon l'auteur, l'originalité de cette fête s'explique par ses origines mêmes. Elle est issue d'un mouvement clandestin lancé par des hommes et des femmes pauvres, des gens « pas ordinaires » comme il aime à le préciser. Ils vont réussir à implanter une tradition ouvrière envers et contre tous les grands de ce monde, à l'inverse de la Fête du travail américaine fixée au premier lundi de septembre.

## Un geste de fierté et de liberté

En juillet 1889, les délégués au premier congrès de la II<sup>e</sup> Internationale socialiste acquiescent à la demande de l'AFL, aux États-Unis, de tenir une grande manifestation ouvrière le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante, date déjà prévue par la puissante centrale américaine pour revendiquer la réduction du temps de travail à huit heures par jour. Cette décision prend rapidement une dimension hautement politique parce que, en 1890, le 1<sup>er</sup> mai tombe un jeudi. La question se pose alors de faire grève pour célébrer cette journée, décision tellement lourde de sens qu'aux États-Unis et en Angleterre, on reporte les manifestations au 4 mai, un dimanche.

Ailleurs en Europe, c'est tout le contraire qui se passe. Cesser le travail un jeudi, en pleine semaine, correspond à l'affirmation de la force, de la fierté et de la liberté de la classe ouvrière. Elle décide d'elle-

même ce qu'elle va faire de cette journée, en famille, avec femmes et enfants. Cette fête est perçue comme appartenant exclusivement à la classe ouvrière. Les ouvriers deviennent visibles. Ils prennent la rue et les espaces publics. Durant une journée entière, ils deviennent plus importants que les chefs politiques et les dirigeants d'entreprises. C'est le festival de la classe ouvrière du monde entier.

## L'avenir est pour demain

Cette fête vient d'en bas. Elle est façonnée par des ouvriers anonymes. Les familles ouvrières se reconnaissent dans cette fête, malgré les différences d'occupations, de langues et de nationalités. Les ouvriers s'identifient à une seule grande classe, différente. Ils s'affirment en refusant de travailler. Ils décident de braver les contraintes morales et politiques liées au travail. Ils décident de se reposer, de faire autre chose et ce geste fait peur. Avec le temps, l'ampleur de cette fête est telle qu'on ne craint même pas de s'attaquer aux dirigeants de l'extrême-droite comme Hitler, Mussolini, Franco et Pétain, qui sentiront le besoin de récupérer cette fête en la déclarant fête nationale.

Ainsi, selon Hobsbawm, le 1<sup>er</sup> mai se veut moins un rappel du passé qu'un acte de foi en l'avenir. C'est la fête des temps nouveaux, d'où les paroles de l'Internationale : *du*

*passé, faisons table rase!* et, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la victoire semble imminente. Ainsi, le

caractère festif du 1<sup>er</sup> mai viendrait donc en contradiction avec les attentes des anarchistes qui tiennent absolument à faire de cette fête une commémoration des martyrs du passé, plus spécifiquement ceux de Haymarket à Chicago, en 1886.

<sup>1</sup> HOBSBAWM, Eric. « Birth of a Holiday. The 1<sup>st</sup> of May. » Dans : *Uncommon People. Resistance, Rebellion and Jazz*, Londres, Weidenfeld & Nicholson, 1998, p. 113-127.



Source : CGIL. Il lavoro della confederazione. Immagini per la storia del sindacato e del movimento operaio in Italia 1906-1986. Milan, Mazzotta, 1988, page 274.

Du pain pour nos enfants  
Ou la tête de Mussolini !  
Dans la maison des chômeurs  
« Maman, du pain, du pain ! »  
Le 1<sup>er</sup> mai, Journée internationale des travailleurs  
Manifestons en masse  
Pour une allocation de 10 liras par jour à tous les chômeurs !  
Pour la conquête du pain et de la

liberté pour tous les travailleurs !  
Contre la guerre impérialiste et pour la défense de l'URSS !  
Pour un gouvernement des ouvriers et des paysans !

Affiche de la Confédération générale italienne du travail appelant à la manifestation du premier mai, au début des années trente.

Metro-Richelieu

# Le syndicat CSN remporte une autre victoire

Thérèse Jean

Une fois de plus, deux décisions du commissaire du travail, Jacques Doré, rendues les 23 mars et 4 avril, donnent raison à la CSN contre Metro-Richelieu.

Les activités de bureau comme celles du transport de fruits et de légumes, transférées en 1992 du centre de distribution Mérite 1 à l'entrepôt de fruits et légumes Pierre-de-Coubertin à Montréal, doivent être couvertes par les accréditations détenues par le syndicat CSN. Du même coup, le commissaire Doré rejette la requête déposée par les TUAC-FTQ, section locale 501, pour représenter les employés de bureau à l'entrepôt Pierre-de-Coubertin.

## Une longue histoire

Ces deux litiges découlent de la réorganisation commencée en 1992 par Metro-Richelieu à la suite de l'acquisition d'une partie des actifs de Steinberg. La juridiction syndicale étant maintenant tranchée, les questions résultant de la présence de diverses unités d'accréditation à l'entrepôt Pierre-de-Coubertin devraient, en principe, se régler plus aisément.

Depuis huit ans, toutes les décisions, de celles rendues par

les commissaires du travail à celles des juges de la Cour suprême, ont donné raison à la CSN en défaisant, pan par pan, le plan de Metro et ses tractations avec les TUAC-FTQ (local 501). « Il est temps de boucler la boucle », a dit le président de la Fédération du commerce, Jean Lortie, en invitant Metro-Richelieu à délaisser la voie judiciaire et à choisir une fois pour toutes la voie de la négociation pour restaurer les droits des membres de la CSN.



Depuis huit ans, tous les paliers ont donné raison à la CSN dans la bataille vigoureuse qu'elle mène pour protéger les droits et les emplois de ses membres. Rappelons que la fermeture de l'imprimerie et le démantèlement du service de transport au centre de distribution Mérite 1 ont coûté 33 millions de dollars à Metro-Richelieu. Au bout du compte, elle a dû réembaucher ses 135 camionneurs et remettre en place son service de transport, comme elle a dû rouvrir son imprimerie et réembaucher les travailleurs illégalement congédiés.

## Régime de retraite du secteur public

# Une baisse de cotisation qui peut faire des petits

Nadia Khaled

La dernière ronde de négociation du secteur public a permis de bonifier le régime de retraite des employé-es de l'État (RREGOP) et d'obtenir une baisse du taux de cotisation de 2,6 pour cent pour les deux premières années de la convention collective. Cette entente permet aux adhérents de bénéficier de quelques dollars de plus par paie qui peuvent être réinvestis pour jouir d'une retraite plus aisée.

La diminution de la cotisation au RREGOP sur le salaire brut vous permet une contribution plus élevée à Fondation pour un même salaire net!

C'est ce que propose Fondation, le Fonds de coopération de la CSN pour le développement et l'emploi. Le tableau ci-contre permet de mieux comprendre les avantages offerts par Fondation aux syndiqué-es du secteur public québécois.

Pour ceux et celles qui

n'auront pas cotisé assez longtemps au RREGOP, l'épargne accumulée risque de ne pas être à la mesure des attentes, surtout si on veut quitter avant 60 ans ou s'il ne reste que cinq, dix ou 15 ans pour s'assurer une sécurité financière.

Grâce à des crédits d'impôt pour fonds de travailleurs totalisant 30 pour cent et des réductions d'impôt pouvant atteindre plus de 50 pour cent, le REER Fondation permet d'épargner plus vite que n'importe quel REER conventionnel.

De plus, avec la déduction à la source à chaque paie prévue dans toutes les conventions du secteur public, il est possible d'investir plus que cette baisse de cotisation dans Fondation pour un même salaire net.

En plus d'améliorer son niveau de vie à la retraite, investir à Fondation c'est contribuer à sauvegarder et créer de l'emploi partout au Québec.

## IMPACT DE LA BAISSÉ DU TAUX DE COTISATION AU RREGOP

Titre d'emploi	Salaire maximum au 1 <sup>er</sup> janvier 2000	Différence sur le salaire brut <sup>1</sup>	Impact sur le salaire net <sup>2</sup>	Contribution à Fondation <sup>3</sup>
Préposé-e aux bénéficiaires (37,5 h)	28 431 \$	397,05 \$	251,33 \$	754,75 \$
Technicien-ne en documentation Technicien-ne en art graphique	38 111 \$	648,72 \$	367,31 \$	1 379,81 \$
Travailleur-euse social Diététiste	58 298 \$	1 173,59 \$	635,15 \$	2 633,27 \$

1. 7,95 % de l'excédent de 13 160 \$ (montant établi pour 2000) moins 5,35 % de l'excédent de 13 160 \$ (montant établi pour 2000).

2. Ce montant est obtenu en tenant compte des tables d'impôt en vigueur pour l'année 2000.

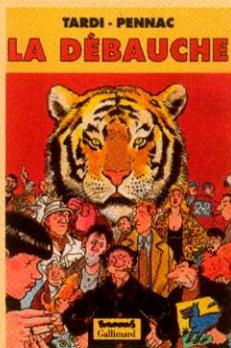
3. L'ajout du crédit d'impôt de 30 % permet une épargne plus grande.

Note : Les frais d'adhésion à Fondation de 50 \$, payables une seule fois, ne sont pas inclus. Ils sont perçus sur les premiers dollars encaissés par Fondation et seront par conséquent prélevés de votre première souscription ou de vos premières déductions à la source.

**Lecture**

**La débauche**

Décidément, la gestion des relations humaines en entreprise continue de capter l'attention. À la suite de Marie-France Hirigoyen (voir *Nouvelles CSN*, no 473), c'est au tour de Daniel Pennac et de Jacques Tardi de lancer un nouveau pavé dans la marre des relations entre patrons et employés. La présentation de l'ouvrage ne laisse planer aucun doute sur son contenu et ses visées. La bédé s'adresse à tous les « virés, lourds, éjectés, dégraissés, restructurés, fusionnés ou mondialisés. Bref, à tous ceux qui se retrouvent sur le carreau. » Ce document, surprenant, cherche à démontrer, mais vraiment au pre-



mier degré, le caractère cynique d'une société qui a totalement intégré la nouvelle culture de la réingénierie, où se faire virer est devenue synonyme de normalité. Le décor est bien campé : un zoo où les animaux, plus respectueux des valeurs humaines, déclenchent une grève de la faim en guise de protestation contre les attitudes inhumaines réservées aux employés. L'image de la jungle comme fil conducteur est éloquente. Tout comme le clin d'œil aux *Misérables* de Victor Hugo.

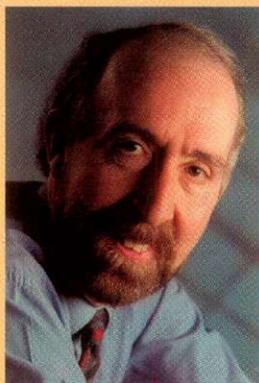
Jacques Tardi et Daniel Pennac, *La débauche*, Paris, Futuropolis, Gallimard 2000, 76 p.

H.G.

**Travail et fin de siècles**

**Colloque en histoire ouvrière**

Le Regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs du Québec (RCHTQ) invite les personnes intéressées par l'histoire du mouvement ouvrier à participer à son colloque annuel. Le thème retenu cette année vise à faire une analyse comparative des conditions de travail à la fin des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Au menu, la situation de la communauté ouvrière juive à Montréal, les législations ouvrières ainsi que les différentes métamorphoses qui ont affecté les milieux de tra-



Gérald Larose est l'un des invités au colloque qui se tient le vendredi 5 mai à Montréal.

vail au cours de ces deux périodes. Sous forme de table ronde regroupant historiens et anciens pré-

sidents d'organisations syndicales québécoises, dont Gérald Larose, Fernand Daoust et Lorraine Pagé, le colloque vise aussi à cerner les caractéristiques particulières qui ont marqué le syndicalisme sur cette longue durée. On peut contacter Aline Charles pour plus d'information au (514) 274-1216 ou acharles@six.net.

Le colloque a lieu le vendredi 5 mai à l'Édifice de la CSN, 1601, avenue De Lorimier, à Montréal.

H.G.

**Cinéma**

**Les oubliés du XXI<sup>e</sup> siècle ou la fin du travail**

Un film percutant qui, à coup sûr, suscitera des débats vigoureux dans les milieux intéressés au devenir des hommes et des femmes. À vrai dire, dans presque toutes les chaumières. Deux sociologues, un français, Jacques Atali, l'autre italien, Ricardo Petrella, entretiennent dans *Les oubliés du XXI<sup>e</sup> siècle ou la fin du travail* la controversée hypothèse de la marginalisation d'une fraction croissante de la population. Deux soirées débat, les 2 et 4 mai, alimenteront la réflexion. Un rendez-vous captivant au 1564, rue Saint-Denis, à Montréal, à 19h30. Coût : 4 \$.

R.D.



*À vos livres*

**Les luttes des femmes en mosaïque**

Vient de paraître une brochure en hommage aux luttes des femmes du monde. Les femmes d'une infinité de pays ont de multiples raisons de marcher et des façons différentes de revendiquer, d'où cette mosaïque. On y passera du Pacifique, où des femmes se battent contre une compagnie minière, à l'Inde où elles construisent des réservoirs pour recueillir l'eau de pluie, à la Colombie où elles cherchent le chemin de la paix, jusqu'au Québec, où elles veulent changer d'échelle, etc. Un voyage éloquent illustré.



Disponible à la librairie de la CSN  
1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5  
docucsnetotal.net  
(514) 598-2151  
Coût : 10 \$  
Frais d'expédition : 3,50 \$ pour le premier et 0,50 \$ par exemplaire supplémentaire.

**LEUCAN**  
CSN - Camp Vol d'été l'an 2000

En achetant un chandail au coût unitaire de 10 dollars, vous contribuez à ce que des enfants atteints de leucémie ou d'autres formes de cancer, ainsi que leurs parents et amis, vivent un été qu'ils n'oublieront pas.

Nom du syndicat : \_\_\_\_\_  
 Numéro du syndicat : \_\_\_\_\_  
 Nom de la personne : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Tél. travail : \_\_\_\_\_ résidence : \_\_\_\_\_

5 chandails : 57 \$     20 chandails : 210 \$  
 10 chandails : 108 \$     25 chandails : 261 \$  
 Nombre de chandails     15 chandails : 159 \$  
 très grands adultes     enfants (10-11 ans)

Les chandails sont vendus par paquet de cinq, disponibles en deux tailles. Les frais postaux sont inclus dans les prix mentionnés. La campagne se termine le 24 juin 2000.

À retourner au  
Service de la distribution de la CSN,  
1601 av. De Lorimier, Montréal, H2K 4M5

## FLASH

Fédération des travailleuses et des travailleurs du papier et de la forêt (CSN)

### Nouvelles conventions collectives

Trois syndicats de la FTPF-CSN viennent de renouveler leur convention collective.

#### Portes Cascades

Accrédité depuis le 16 novembre 1998, le syndicat des 150 travailleurs de Portes Cascades vient de signer sa première convention collective. D'une durée de trois ans se terminant en 2002, elle contient plusieurs gains, notamment au chapitre des salaires qui augmenteront en moyenne de 2,37 dollars l'heure, soit une hausse de 24,5 pour cent. Le contrat de travail prévoit aussi des dispositions protégeant les emplois contre la sous-traitance, une clause détaillée sur les changements technologiques, le temps supplémentaire facultatif, 12 congés fériés, un régime de vacances amélioré et plusieurs autres gains. Il s'agit donc d'un très bon début pour ce syndicat qui a montré une belle solidarité durant la négociation.

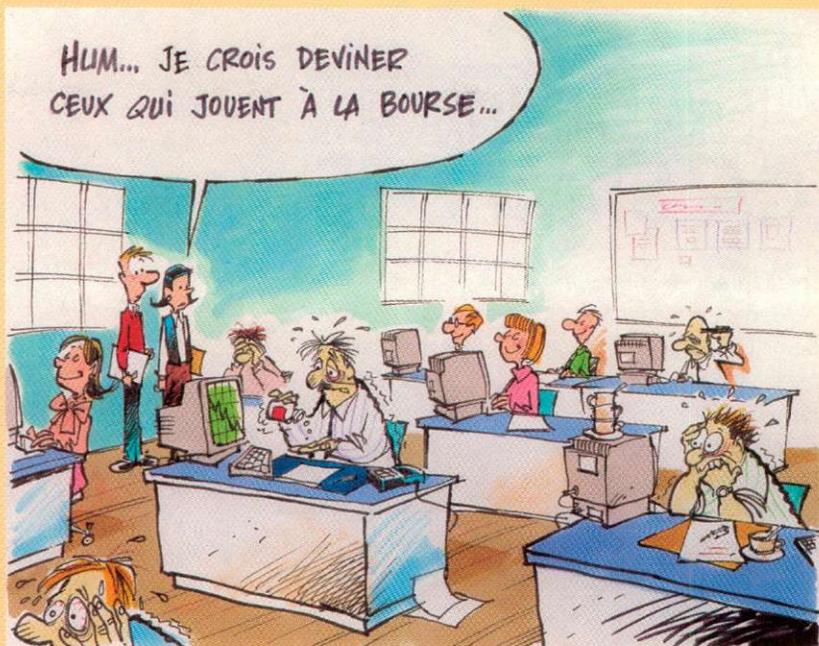
#### Imprimerie de Québec

Le Syndicat national des employés de l'imprimerie de Québec a aussi renouvelé sa convention collective, rétroactive au 1<sup>er</sup> mars 1999. Devant se terminer le 28 février 2003, elle prévoit des hausses de salaire totalisant cinq pour cent, en plus du versement d'un montant forfaitaire de deux pour cent réparti sur les trois premières années. Le taux de salaire de la catégorie métier était de 24,23 \$ avant la négociation. Le régime complémentaire de retraite a été transformé d'un régime à prestation déterminée en un régime à cotisation déterminée. La cotisation de l'employeur, comme celle du participant, sera de 4,25 pour cent. Compte tenu de la situation dans le secteur de l'imprimerie, il s'agit d'un règlement satisfaisant, accepté à 79 pour cent.

#### Produits moulurés précision (PMP)

Le 17 mars, le syndicat des 135 employés de Produits moulurés précision, une usine de transformation du bois située à Saint-Apollinaire, a obtenu une entente de quatre ans se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2003. Acceptée à 86 pour cent, elle prévoit de nombreuses améliorations, dont le temps supplémentaire facultatif et un programme de formation par groupe de travail qui favorisera le respect de l'ancienneté dans les mouvements de personnel. Ces travailleurs, membres des TUAC-FTQ jusqu'en 1998, ont dû attendre plus d'un an avant d'entamer la négociation. En effet, ils avaient demandé de scinder l'unité de négociation afin de se donner un syndicat autonome. La compagnie, filiale d'une des principales multinationales de fabrication de portes et fenêtres en Amérique du Nord, Jeld-Wenn, exigeait des concessions et des gels de salaire. Le syndicat a réussi à contrecarrer les demandes patronales. Les salaires augmenteront de 7,45 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> avril 1999.

L.-S. H.



#### Transport Képa en Abitibi-Témiscamingue

### Le SNTR-CSN signe sa première convention collective

Le 2 avril, les 17 camionneurs salariés de la compagnie Transport Képa adoptaient, par une large majorité, la toute première convention collective au nom du SNTR-CSN. Ces routiers assurent, entre autres, le transport de marchandises périssables dans les différentes communautés du Grand-Nord québécois. Cette convention est novatrice à plusieurs égards. En plus d'une augmentation salariale variant entre trois et huit pour cent pour la première année et de deux pour cent pour les deux années suivantes, les camionneurs obtiennent la reconnaissance de l'ancienneté alors que le taux horaire passe de 12,85 à 13,36 dollars en 2002 pour les temps de chargement et de déchargement, reconnaissant d'une certaine façon le principe du temps d'attente rétribué. Le contrat de travail innove aussi en matière de congés, de vacances, de santé-sécurité, de sous-traitance et de la co-détermination de l'assurance



La première convention collective signée par le SNTR-CSN est novatrice : la reconnaissance du principe du temps de travail rétribué est acquise.

collective par le syndicat. circuler sur toutes les Cette convention collective devrait rapidement routes du Québec.

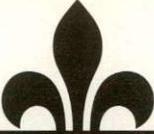
H.G.

#### Relations interculturelles

### Longue vie au journal *Le Jumelé*

Tiré à 10 000 exemplaires, *Le Jumelé* vient de faire son apparition à Montréal. Outil de réflexion et d'opinion sur l'actualité sociale, les relations interculturelles et l'immigration, ce journal trimestriel propose de faire le pont entre les différentes communautés en privilégiant le jumelage interculturel, ce qui facilite la rencontre de personnes nouvellement arrivées avec des personnes nées ici ou y vivant depuis de nombreuses années. Il s'agit de faire tomber les barrières liées à la langue, à l'isolement, à la culture, à la méconnaissance mutuelle, qui ralentissent l'intégration des nouveaux arrivants à notre société. Pour de plus amples renseignements : (514) 272-6060.

L.-S. H.



# LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

## Le médium et le média

Au départ, « medium » et « media » sont des mots latins qui ne prennent pas d'accent et « media » est le pluriel de « medium ». Mais comme le temps fait en sorte que les choses changent, eh bien ! les choses ont changé. Ces deux mots font maintenant partie intégrante de la langue française, mais attention !, ils ne s'écrivent pas de la même façon puisqu'on leur a ajouté des accents aigus et, surtout, ils ont des sens différents selon qu'ils sont « médium » ou « média ».

**Média** — *J'étais* fort jeune quand le mot « média » est devenu à la mode pour désigner un journal ou un poste de radio, *m'enfin !*, pour parler d'un « support de diffusion massive de l'information ». Ce n'était pas très compliqué. *Le Devoir* était un « média » et *La Presse* et le poste CJMT de Chicoutimi étaient des « médias ». J'ai souvenir de quelques débats animés entre journalistes de l'époque, certains préférant, au singulier, utiliser le mot « médium » plutôt que « média ». Aujourd'hui, cependant, ce débat ne serait plus de mise car des règles précises ont été édictées concernant l'utilisation de ces deux mots. La règle courante, c'est un « média » et deux ou plusieurs « médias ».

**Médium** — Pour ce qui est du mot « médium », il existe toujours et a différents sens mais, le plus souvent, il sert à désigner une personne qui est réputée avoir le pouvoir de communiquer avec les esprits. Quand ils sont plusieurs à détenir ce pouvoir de *placoter* avec Monsieur Dracula ou la Fée Carabosse (habituellement autour d'une table ronde avec une boule de cristal dessus ou encore une chandelle), on parle de « médiums ».

Comme vous pouvez le voir, ce n'est pas très compliqué. Alors essayons quelques petites phrases, ne serait-ce que pour savoir si on se comprend bien.

*Un média parlait hier d'un médium qui ne voulait pas que les médias parlent de lui. Plusieurs autres médiums ont donc décidé d'appuyer ce médium s'il décide de poursuivre le média en question. Si tel était le cas, les autres médias en parleront-ils ? On ne le sait pas encore. Cependant, rien ne presse, du moins dans l'immédiat. Ce qui est sûr, c'est que nous aurions alors droit à un fort beau débat médiatique.*

Henri Jalbert



## Doubletex

À travailler quotidiennement dans l'industrie textile côte à côte, plus de 300 employé-es de Doubletex, à Montréal, ont fini par tisser la fibre syndicale : ils viennent d'adhérer à la CSN. La requête en accréditation a été déposée au ministère du Travail le 12 avril.

## Aéroport de Dorval

Leur employeur ne pourra plus les charrier. Qui ça ? Les 60 préposés aux chariots de l'Aéroport de Dorval. Le 12 avril, ils ont aussi fondé un syndicat CSN.

## Un hôtel à Dorval

Réputée depuis des années pour mener le bal des négociations dans l'hôtellerie, la CSN continue d'accroître ses effectifs dans ce secteur prospère : cette fois,

c'est au tour des 25 employé-es de l'Hôtel Quatre Points, à Dorval, d'adhérer à la centrale. En 1999, les syndiqué-es de ce secteur avaient un thème de négo fort approprié : « La richesse ça se partage sur tous les étages ! »

## Résines A.R.C.

Exposés à des émanations de différents solvants, les 18 travailleurs de Résines A.R.C. ont créé un syndicat CSN au début du mois pour améliorer leurs conditions de santé-sécurité. L'usine est située dans le Parc industriel de Longueuil.

## Caisse populaire Vallée Maskoutaine

À la suite de la restructuration de Desjardins, l'été dernier, trois caisses de la région de Saint-Hyacinthe ont fusionné.

Les employé-es de deux de ces caisses étaient déjà membres de la CSN. Celles de la Caisse Populaire Morin étaient membres de la CSD. Après des pourparlers, elles ont décidé de rallier le nouveau Syndicat des travailleuses et des travailleurs des caisses Desjardins de la région Richelieu-Yamaska (CSN).

## Ils sont des nôtres

Le ministère du Travail a accordé leur certificat d'accréditation aux syndicats des entreprises et institutions suivantes : Parmalat à Montréal, Fédération étudiante universitaire du Québec à Montréal, Coopérative du Journal *l'Oie Blanche* de Montmagny, Club de Golf Murray Bay à La Malbaie, CLN Industries à Charny.

Michel Crête

## Élimination de la pauvreté

### Manifestation le 13 mai à Québec

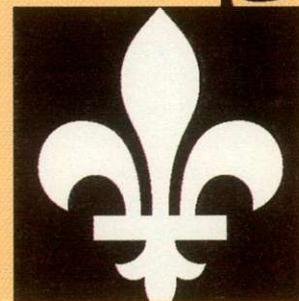
À l'approche de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, le 1<sup>er</sup> mai, la CSN presse ses membres d'*Agir pour une société sans pauvreté*. Ceux-ci peuvent passer à l'action en signant la pétition demandant à l'Assemblée nationale d'éliminer la pauvreté et en la retournant à leur conseil central. Les travailleuses et les travailleurs sont invités à participer au rassemblement contre la pauvreté devant le Parlement de Québec, le 13 mai. Une loi-cadre en vue d'éliminer la pauvreté devra reconnaître, notamment, que la pauvreté et l'exclusion portent atteinte aux droits et libertés, et prévoit des moyens précis pour re-

distribuer mieux la richesse afin de mieux satisfaire les besoins essentiels.

**Le visage de la misère**  
Les personnes travaillant à temps plein au salaire minimum gagnent moins de 15 000 dollars par année. Le salaire annuel moyen des femmes est de 19 480 dollars, inférieur de 10 000 dollars à celui des hommes. Les 15-29 ans représentent 37 pour cent des chô-

meurs. Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté. De nombreuses personnes âgées et seules sont pauvres.

M.C.



**Service de syndicalisation  
de la CSN**

**1 800 947-6177**  
**syndicalisation@csn.qc.ca**

Équité salariale

Des emplois à reconnaître pleinement

La CSN mène toujours la bataille pour obtenir l'équité salariale pour les emplois à prédominance féminine. S'il en est un, c'est bien celui des employées de bureau. La centrale a donc profité de la Semaine des employées

les membres. Différentes affiches viennent également d'être produites pour les audiologistes et les orthophonistes, dans le cadre du mois de mai

qui est le mois de l'ouïe et de la communication, ainsi que pour le 5 mai, journée des infirmières auxiliaires.

J.R.

Montréal  
Mandat de grève à la STCUM

Le syndicat des 2000 employés d'entretien de la STCUM a obtenu le mandat de négocier les services essentiels en vue d'exercer son droit de grève. Avant d'y recourir, elle devra être entérinée par l'assemblée générale. Après une semaine de pourparlers intensifs, en avril, la STCUM a mis fin aux négociations. Le syndicat demande à l'employeur de reprendre les discussions. Les négociations achoppent sur l'utilisation des surplus de la caisse de retraite. « La



Gaétan Châteauneuf

position de la STCUM est inacceptable, d'autant plus que la direction dit vouloir prendre un congé de cotisation pour une période de trois ans. Mais quand on recorde la façon dont est écrite sa proposition, la STCUM pourrait s'accorder un congé de plus longue durée. Les surplus doivent servir à bonifier le régime de retraite, pas à d'autres fins », explique Gaétan Châteauneuf. La convention collective est échue depuis le 9 janvier.

M.C.

Manif à Montréal

Sauvegarder notre système de santé

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a commencé à déployer son plan d'action en vue d'amener le gouvernement du Québec à réinvestir dans la santé et les services sociaux. Le 17 avril, ses membres manifestaient devant l'hôtel Reine-Élizabeth pour signifier à la ministre Pauline Marois que les Québécoises et les Québécois tiennent à un système public, accessible, universel et gratuit. Réunis dans le chic



Le Conseil central du Montréal métropolitain a mis en branle son plan d'action visant un financement adéquat de notre réseau.

hôtel de la métropole, au coût de 1500 dollars l'inscription, les patrons des divers établissements de santé débattaient, à l'initiative de la ministre, « du vrai bilan de la santé » (sic). « Le gouvernement a les marges de manœuvres nécessaires pour augmenter sa part de finance-

ment dans le développement des services, a déclaré le secrétaire général du conseil central, Jacques Létourneau. Malheureusement, les sommes allouées au développement sont dérisoires compte tenu des besoins de la population. »

Luc L.



La CSN, en marche avec les femmes !

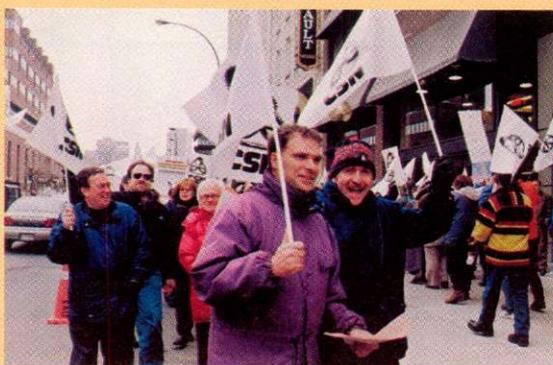
À l'occasion du forum *Actuelles 2000*, organisé le mois dernier par la Confédération française démocratique du travail, la secrétaire nationale responsable de la condition féminine, Annie Thomas, disait du 8 mars 2000 : « Il marque le départ de la Marche mondiale des femmes, une mobilisation contre la pauvreté et la violence, dont la CFDT est partie prenante à travers la CISL. Les formidables conquêtes des femmes durant le XX<sup>e</sup> siècle ne doivent pas nous faire oublier que l'esclavage, la prostitution infantile, les mutilations sexuelles ou l'exploitation des femmes sur le marché du travail sévissent encore sur la planète. Qu'ici même en Europe, le sexisme est encore vivace et prend des visages multiples dans le domaine public comme dans la vie au travail. » Voilà qui justifie grandement un des objectifs de la Marche mondiale, celui de créer un vaste réseau féministe de solidarité internationale.

Denise Trudeau

Caisse Chartier

Antisindicalisme primaire

Une centaine de militants syndicaux ont manifesté, le 6 avril dernier, devant les bureaux de l'entreprise de recensement de médias Caisse Chartier, à Montréal, pour dénoncer son antisindicalisme primaire et la hargne qu'elle met à empêcher ses 40 employés d'obtenir une convention collective. Depuis le dépôt de la demande d'accréditation, à l'automne 1996, l'employeur a utilisé à peu près tous les moyens juridiques existants pour empêcher la reconnaissance du syndicat et a poursuivi ses agissements même après l'obtention de l'accréditation par le syndicat à l'automne 1998.



Malgré les moyens mis en œuvre par le patron pour empêcher la syndicalisation, les travailleuses et les travailleurs de Caisse Chartier sont déterminés à se donner un syndicat CSN.

Selon Roger Valois, vice-président de la CSN, il est anormal qu'une entreprise soit à ce point antisindicale. « Nous nous expliquons mal l'acharnement de Caisse Chartier à ne pas reconnaître l'existence d'un syndicat dans son entre-

prise. C'est tout à fait inacceptable que, dans une société qui se veut évoluée, un employeur puisse utiliser les faiblesses du Code du travail pour retarder impunément la syndicalisation de ses employés. »

H.J.

# AGIR

**AU QUÉBEC, UNE PERSONNE SUR CINQ EST PAUVRE**



## POUR UNE SOCIÉTÉ SANS PAUVRETÉ

Pour connaître les activités  
dans votre région, communiquez  
avec votre conseil central.

**MAL 2000**



SPGQ

SOLIDARITÉ  
MOYENNE  
QUÉBEC

